

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

Enquête publique du projet de Révision du Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) de Niort Agglo

Par arrêté en date du 23 septembre 2019, le Président de la Communauté d'Agglomération du Niortais (CAN) a ordonné l'ouverture de l'enquête publique du projet de Révision du Schéma de Cohérence Territoriale de Niort Agglo, projet arrêté le 8 juillet 2019 en conseil d'agglomération.

Le Tribunal Administratif de Poitiers a désigné M. Jean-Michel PRINCE, commissaire enquêteur. La décision d'approbation de la révision du SCoT relève de la compétence du Conseil d'agglomération de la Communauté d'Agglomération du Niortais.

L'enquête se déroulera du lundi 4 novembre à 9h au vendredi 6 décembre 2019 à 17h.

Le dossier d'enquête peut être consulté sur le site internet de la CAN (www.niortagglo.fr), dans les locaux de la Communauté d'Agglomération du Niortais (140 Rue des Equarts, Niort) du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h ainsi qu'aux jours et heures habituels d'ouverture des 40 mairies membres de Niort Agglo (disponibles sur www.niortagglo.fr) à savoir Aiffres, Amuré, Arçais, Beauvoir-sur-Niort, Bessines, Le Bourdet, Brûlain, Chauray, Coulon, Echiré, Epannes, Fors, La Foye-Monjault, Frontenay-Rohan-Rohan, Germond-Rouvre, Granzay-Gript, Juscorps, Magné, Marigny, Mauzé-sur-le-Mignon, Niort, Plaine d'Argenson, Prahecq, Prin-Deyrançon, La Rochénard, Saint-Gelais, Saint-Georges-de-Rex, Saint-Hilaire-la-Palud, Saint-Martin-de-Bernegoue, Saint-Maxire, Saint-Rémy, Saint-Romans-des-Champs, Saint-Symphorien, Sansais, Sciecq, Val-du-Mignon, Vallans, Le Vanneau-Irleau, Villiers-en-Plaine et Vouillé.

Un poste informatique permettant de consulter le dossier d'enquête sera également mis à disposition au siège de la CAN.

Le commissaire-enquêteur recevra au cours de permanences prévues :

- **Lundi 4 novembre 2019 (9h-12h)** au siège de la CAN (140, rue des Equarts - NIORT)
- **Samedi 9 novembre 2019 (9h-12h)** à la Mairie de Coulon (14 place de l'Eglise)
- **Jeudi 14 novembre 2019 (9h-12h)** à la Mairie de Prahecq (Place de l'Eglise)
- **Mercredi 20 novembre 2019 (14h-17h)** à la Mairie de Beauvoir-sur-Niort (29 place de l'Hôtel de Ville)
- **Lundi 25 novembre 2019 (16h30-19h30)** au siège de la CAN (140, rue des Equarts - NIORT)
- **Mardi 26 novembre 2019 (9h-12h)** à la Mairie de Mauzé-sur-le-Mignon (Place de la Mairie)
- **Lundi 2 décembre 2019 (14h-17h)** à la Mairie d'Echiré (1 place de l'Eglise)
- **Vendredi 6 décembre 2019 (14h-17h)** au Siège de la CAN (140, rue des Equarts - NIORT)

Pendant la durée de l'enquête, les pièces du dossier ainsi qu'un registre où les observations sur le projet de SCoT pourront être consignées, seront déposés dans chaque lieu d'enquête.

Les observations peuvent être également adressées à l'attention de Monsieur le Commissaire enquêteur, (en mentionnant « Enquête publique / SCoT de la Communauté d'Agglomération du Niortais ») :

- Par courrier postal adressé à la Communauté d'Agglomération du Niortais : 140 rue des Equarts, CS 28770, 79027 NIORT Cedex
- Par courrier électronique à l'adresse : enquete-scot@agglo-niort.fr

Les observations reçues par voie électronique seront consultables sur le site internet de la CAN (www.niortagglo.fr).

Le dossier d'enquête publique est communicable à toute personne, sur sa demande, avant l'ouverture de l'enquête publique ou pendant celle-ci.

Toute information relative au projet de SCoT de Niort Agglo ou à la présente enquête publique peut être demandée :

- Par courrier postal adressé à la Communauté d'Agglomération du Niortais, 140, rue des Equarts, CS 28770, 79027 Niort Cedex
- Par courrier électronique à l'adresse : agglo@agglo-niort.fr

A l'issue du délai d'un mois prévu par l'article 6 de l'arrêté susvisé, une copie du rapport et des conclusions motivées sera tenue à la disposition du public au siège de la CAN ainsi que dans les 40 mairies membres pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête. Ces documents seront également mis en ligne sur le site Internet de la CAN.